

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 23 FÉVRIER 2021

Le mardi 23 février, à 19 heures, les membres du conseil du 8^e arrondissement se sont réunis en visioconférence et ont délibéré. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

- Mme Jeanne D'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELEMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LECUYER

Madame la Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

08 2021 06

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 2021 DVD 21

08 2021 04

Désignation du secrétaire de séance

08 2021 05

Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement du 19 janvier 2021

2021 DAC 370

Subventions de 48500 euros aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

2021 DAC 371

Subventions de 22000 euros à huit associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2019

2021 DFPE 52

Subventions de 829869 euros et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-RAP

2021 DEVE 18

Dénomination «allée du Commandant Massoud» attribuée à une allée située côté Est des jardins des Champs Élysées (8^e)

2021 DU 8

Dénomination place Théodore Chassériau (8^e)

2021 DAJ 10

Subvention et avenant n° 2 (296750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

2021 DASCO 18

Approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

V08 2021 03

Vœu de Mme LECUYER pour le fleurissement des parterres du rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault

Ordre du jour complémentaire**2021 DEVE 22**

Signature de la Charte de téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie mobile

Questions orales au Maire d'arrondissement

Q08 2021 01

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour connaître les projets de remise en état de la piste de roller du parc Monceau

Q08 2021 02

Question orale de Mme LECUYER, adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'entretien de l'allée Louis de Funès qui longe l'Hôtel le Collectionneur

Q08 2021 03

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour connaître les projets d'installation de capteurs de CO2 et de purificateurs d'air dans les écoles maternelles et primaires du 8^e

Q08 2021 04

Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'entretien des terrasses éphémères

Q08 2021 05

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative au chantier rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault

Q08 2021 06

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative au réaménagement de la place Saint-Augustin

Q08 2021 07

Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative à la piétonnisation de la rue de la bienfaisance

Questions écrites à la Maire de Paris

Q08 2021 08

Question écrite à la Maire de Paris de Mme SEGOND relative au Bilan des émissions de GES dans le 8^e arrondissement

Q08 2021 09

Question écrite à la Maire de Paris de Mme SEGOND relative à la politique menée par la Ville de Paris en matière de lutte contre les accidents de la route dans le VIII^e arrondissement

Q08 2021 10

Question écrite à la Maire de Paris de Mme SEGOND relative à la multiplication des corneilles dans le quartier Saint-Philippe-du-Roule

Mme d'HAUTESERRE

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 8 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

1 °/08 2021 06 — Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 2021 DVD 22

Mme d'HAUTESERRE

La délibération relative à la nouvelle charte de la téléphonie mobile à Paris nous a été transmise par les services de la Ville de Paris après la publication de notre ordre du jour initial.

Conformément à l'article 6 de notre règlement intérieur, je vous demande de vous prononcer à main levée sur la procédure d'urgence.

Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

L'inscription en urgence est donc adoptée, la délibération est inscrite à l'ordre du jour.

2 °/08 2021 04 — Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Nous allons nommer le secrétaire de séance. Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, M. Grégoire GAUGER comme secrétaire de séance. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote?

Mme LECUYER

Madame le Maire, je me permets de vous interrompre. J'interviens au regard de la procédure d'urgence, car pour la seconde fois, et j'en suis désolée, j'ai 24 heures de retard par rapport à la question que je souhaitais poser. Est-ce que la question que j'ai soumise à votre DGS — 24 heures après le délai imparti pour le dépôt des questions — peut figurer à l'ordre du jour? Il s'agit de la rue de la Bienfaisance, un sujet important.

Mme d'HAUTESERRE

Mme LECUYER, vous avez déposé votre question hors délai. La question de Mme SEGOND inscrite à l'ordre du jour est exactement identique à la vôtre.

Mme LECUYER

Pourriez-vous justement regrouper les deux questions?

Mme d'HAUTESERRE

Cela est impossible, votre question a été déposée hors délai! La réponse à votre question sera identique à celle apportée à la question de Mme SEGOND.

Mme LECUYER

J'ai un deuxième point au sujet de...

Mme D'HAUTESERRE

Mme LECUYER, excusez-moi, depuis quand présidez-vous le conseil d'arrondissement ?

Mme LECUYER

Mon point porte sur la délibération du secrétaire de séance. Comme nous allons voter, je souhaite faire un rappel de notre règlement intérieur qui concerne le secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 19 janvier auquel je voudrais rappeler le rôle prévu par l'article 11 de notre règlement intérieur. Je vous le lis. « Le secrétaire de séance... »

Mme D'HAUTESERRE

Mme LECUYER, nous débattons des questions à la fin de la séance. Nous devons suivre l'ordre du jour.

Mme LECUYER, vous n'êtes pas présidente de séance, et je vous demanderai de ne pas mobiliser le conseil avec vos questions. Nous aborderons vos remarques à la fin du conseil si nous avons du temps.

Je propose de désigner le benjamin de la majorité, M. Grégoire GAUGER comme secrétaire de séance. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2021 05 — Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement du 19 janvier 2021

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose d'approuver l'approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement du 19 janvier 2021. Nous n'avons pas reçu d'observations des membres du conseil municipal.

Quelqu'un a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

4°/2021 DAC 370 — Subventions de 48500 euros aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

M. GAUGER

Comme chaque année, il vous est proposé de voter une subvention en faveur de la FNACA, la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie. Il s'agit d'une subvention de 1000 euros pour notre arrondissement, subvention inchangée depuis 2016, année où elle a baissé de 100 euros. Au-delà de la polémique sur le choix de la date, il nous paraît important de continuer à soutenir cette association d'anciens combattants qui est régulièrement présente aux commémorations de la mairie. Cette association permet de garder un lien de solidarité, de fraternité entre les anciens combattants à qui nous devons être reconnaissants d'avoir porté les armes pour notre pays. Nous appelons à voter en faveur de cette subvention de 1000 euros pour la FNACA du 8^{ème}, et donc plus largement de 48500 euros pour la FNACA de Paris.

Mme SEGOND

Excusez-moi, Madame la Maire, j'ai quelques questions à poser.

1. Pourquoi le montant de la subvention demandée est de 1500 euros alors que l'exécutif parisien n'octroie que 1000 euros? Est-ce que le montant de la subvention est calculé au prorata du nombre d'adhérents dans chaque comité?
2. Lors du conseil de Paris le 3 février dernier, dans le cadre de la mémoire et des anciens combattants, le projet de délibération 2021 DAC 66 a prévu une subvention de fonctionnement de 500 euros pour l'Association Nationale pour le Souvenir des Dardanelles et Fronts d'Orient. Pourquoi le conseil du 8^e arrondissement ne s'est pas prononcé pour ce projet de délibération?

J'imagine qu'elle a peut-être été inscrite au dernier moment à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Je vous remercie Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE

Cela concerne la délibération pour les Arméniens?

Mme SEGOND

Non, cela concerne les Dardanelles et Fronts d'Orient.

Mme d'HAUTESERRE

Vous avez raison, nous n'avons pas eu cette délibération dans les temps, et elle a été présentée directement au Conseil de Paris. J'assiste régulièrement au Conseil de Paris et il arrive que dans l'urgence, l'exécutif dépose des délibérations sans informer les arrondissements.

Quant à votre seconde question sur la subvention de 1500 euros, je précise qu'il n'a pas été évident d'obtenir la subvention de 1000 euros. J'ai souvent l'occasion de croiser les adhérents de cette association à l'Arc de Triomphe. Ils vieillissent et ils n'arrivent pas à recruter de nouveaux membres auprès de la nouvelle génération. C'est le cas de beaucoup d'associations avec une jeune génération qui n'a pas le temps de s'investir et qui ne sent pas concernée culturellement. Un des exemples est le renouvellement des porte-drapeaux qui sont des bénévoles âgés entre 75 et 80 ans. Si les associations n'arrivent pas à recruter dans la jeune génération des porte-drapeaux, cela va être difficile pour les futures cérémonies.

Ce désengagement est la raison de la rédaction dans le journal municipal, d'un article que j'ai rédigé sur la mémoire, sur la transmission, afin d'essayer d'impliquer davantage cette jeune génération.

Mme LECUYER

Je voulais vous féliciter, Mme la Maire, de commémorer nos morts pour la France au cours de la guerre d'Algérie. Je rejoins les propos de M. GAUGER sur la date du 19 mars retenue par la loi de 2012 pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie, date du cessez-le-feu de 1962 qui suivit la signature des accords d'ÉVIAN.

Je suis toute aussi réservée par rapport à cette date. M. Jacques CHIRAC avait choisi la date du 5 décembre qui était une date qui ne prêtait pas à polémique. Pour conclure, je voudrais citer une petite phrase de M. Nicolas SARKOZY : « Choisir la date du 19 mars que certains continuent à considérer comme une défaite militaire de la France, c'est en quelque sorte adopter le point de vue

des uns contre les autres, c'est considérer qu'il y a désormais un bon et un mauvais côté de l'histoire, et que la France était du mauvais côté.»

Bien sûr, je voterai pour cette délibération et je vous remercie pour la FNACA.

M. GAUGER

Pour répondre à la question financière de Mme SEGOND, je précise que le calcul de la subvention est fait en fonction d'une analyse financière de chaque comité d'arrondissement. Elle est par ailleurs annexée à la délibération. Le budget, les dépenses, les produits et les charges sont étudiés pour proposer cette subvention de 1000 euros pour cette année.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous remercie. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée à l'unanimité.

5°/2021 DAC 371 — Subventions de 22 000 euros à huit associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2019

M. HESSE

Mesdames et messieurs, je vous propose ce soir d'apporter votre soutien à des associations qui se sont données pour objectif l'étude et la transmission de l'histoire dans nos arrondissements. Ces associations — comme la Société Historique et Archéologique des 8^e et 17^e arrondissements — font souvent un travail remarquable d'archivage et de valorisation de notre patrimoine, organisent des conférences, des visites et éditent des bulletins souvent de grandes qualités à destination du grand public. Afin de leur permettre de poursuivre leurs actions, je vous propose d'attribuer en 2021 une subvention de 22 000 euros à ces huit associations historiques, et je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme SEGOND

J'ai une suggestion et une question.

Question

Comment se fait l'attribution des montants?

Suggestion

Ne serait-il pas opportun d'offrir un partenariat entre la société historique de Paris des 8^e et 17^e arrondissements avec les écoles du 8^e arrondissement en créant un parcours littéraire et historique, adapté aux écoles, dans l'arrondissement?

Mme d'HAUTESERRE

Nous pourrions en effet le proposer. J'ai eu une discussion avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale qui gère les 8^e et 7^e arrondissements. J'ai émis cette proposition dans le cadre de la transmission de la mémoire. Elle est d'accord avec ce projet, et je pense qu'elle le proposera à la rentrée prochaine. Pour valider ce projet, Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, en qualité d'autorité, fera une proposition au DASEN, proposition qui sera ensuite transmise aux directeurs et directrices des écoles. Le projet est en cours et je vous remercie pour votre proposition.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme KRIKORIAN

Madame la Maire, je me permets d'intervenir sur l'organisation de cette séance pour comprendre la situation. Je vois deux comptes pour Mme LECUYER, ainsi qu'un enregistrement qui s'affiche et qui se déroule dans le même temps.

Mme d'HAUTESERRE

Le service technique à mes côtés me dit que c'est normal.

Mme KRIKORIAN

Qu'il y ait deux comptes ?

Mme d'HAUTESERRE

L'enregistrement est normal. Ce qui n'est pas normal, c'est qu'il y ait deux comptes.

Mme KRIKORIAN

Mme LECUYER, avez-vous quelqu'un qui pourrait... Sinon, pour remédier à ce problème, tout le monde pourrait se déconnecter pour se reconnecter...

Mme d'HAUTESERRE

Pardon ! Je suis désolée, mais le conseil est en direct sur YouTube. Ne vous déconnectez pas s'il vous plaît, sinon nous n'allons plus nous y retrouver. Continuons comme cela, il n'y a rien de secret, tout est transparent. Nous verrons cela pour la prochaine fois.

6°/2021 DEVE 18 — Dénomination «allée du Commandant MASSOUD» attribuée à une allée situer côté Est des jardins des Champs Élysées (8°)

Mme d'HAUTESERRE

Le commandant MASSOUD aura une plaque commémorative à Paris dans le 8^e arrondissement. Cette dénomination intervient à l'occasion de l'année du 20^e anniversaire de son assassinat, le 9 septembre 2001. Afin de faire honneur à sa mémoire et à son action, le Conseil de Paris a voté à l'unanimité la pose d'une plaque en hommage à ce combattant pour la paix surnommé le « lion du Panchir » qui lutta pour la liberté de l'Afghanistan et contre l'obscurantisme. Le commandant MASSOUD avait des liens étroits avec la France. Il avait été reçu en avril 2001 à Paris en tant que défenseur d'un Islam modéré ; son combat est d'actualité. La cérémonie de dévoilement de la plaque de l'allée du Commandant MASSOUD organisée par la Ville de Paris aura lieu fin mars.

Mme LECUYER

Cette délibération rend hommage à un homme libre et courageux qui s'est battu en Afghanistan face aux talibans avant d'être lâchement assassiné par Al-Qaïda il y a bientôt 20 ans. Certains ont présenté le commandant MASSOUD comme une des légendes du XX^e siècle, il est temps de commémorer la mémoire à Paris de ce héros des temps modernes. C'est aussi l'occasion de rendre une nouvelle fois hommage aux 90 militaires français morts au champ d'honneur dans le cadre des différentes interventions de nos forces armées en Afghanistan en 2001. Je voterai pour cette

délibération qui est une belle délibération, et je trouve que c'est une très belle action pour le 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Je vous remercie pour votre intervention. Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée à l'unanimité.

7°/2021 DFPE 52 — Subventions de 829 869 euros et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-RAP

Mme d'HAUTESERRE

Le 8^e arrondissement dispose d'une antenne Relais des Assistantes Maternelles et d'Auxiliaires Parentales du 17^e qui intervient à la bibliothèque Courcelles. La fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon assure ces ateliers pour lesquels elle bénéficie, grâce à cette délibération, d'une subvention globale de 363 725 euros pour l'ensemble des structures dont elle a la gestion. Notre arrondissement dispose d'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM), la première à être déployée à Paris en 2018 dans la ZAC Beaujon et dans laquelle exercent quatre assistantes maternelles pour une capacité d'accueil de 12 enfants.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée à l'unanimité.

8°/2021 DU 8 — Dénomination place Théodore Chassériau (8^e)

Mme d'HAUTESERRE

Le peintre a réalisé une fresque dans l'abside de l'église Saint-Philippe-du-Roule de 15 m de large, entre 1852 et 1855. Théodore Chassériau mourut l'année suivante, possiblement des suites de la fatigue accumulée lors du chantier de cette dernière œuvre monumentale, la plus grande dans une église du 8^e arrondissement. Cinq de ses toiles sont par ailleurs exposées au Petit Palais. Peintre engagé, avec ses tableaux représentant des femmes maîtresses de leur destin, il a écumé les galeries et salons parisiens du 8^e arrondissement et de la Nouvelle Athènes dont il était l'une des figures. Il s'agit de la place située à l'angle de la rue de Courcelles et de la rue Myron Herrick.

Mme SEGOND

L'action de l'association Les Amis de Théodore Chassériau qui a œuvré pour cette délibération est à saluer, et notamment l'action des frères Jean-Baptiste NOUVION et Arnaud NOUVION. Je retire donc ma question écrite sur ce sujet et qui sera donc caduque après le vote du Conseil de Paris.

Je souhaite d'autre part vous interroger sur les sujets suivants :

1. Le vœu a été voté en 2018, et la commission de dénomination des voies — places — espaces verts et équipements publics municipaux ne se réunit que le 11 février 2021 pour donner son avis. Connaissez-vous la raison d'un aussi long délai?

2. Je forme le vœu qu'à terme cette place soit réaménagée, car il serait dommage de donner le nom d'un si grand artiste à un endroit si terne. L'association des amis de Théodore Chassériau a l'intention de lancer un appel à dons pour que soit érigée une statue en l'honneur de ce peintre avec le soutien très actif des autorités de la République dominicaine où est né Théodore Chassériau. Je ne doute pas que les fonds nécessaires seront rassemblés. Ne pensez-vous pas que la nouvelle place serait l'endroit idéal pour installer cette statue ?

Mme d'HAUTESERRE

Pour répondre à votre première question, une commission de dénomination s'est en effet tenue à une période pendant laquelle Mme Catherine VIEU-CHARIER souhaitait mettre des personnalités féminines en avant, car très peu de femmes étaient mises à l'honneur dans les anciennes mandatures. Il nous a fallu trouver des personnalités à honorer. Nous nous sommes battus pour que la famille de Théodore Chassériau ait une place méritée. J'avais pour ma part évoqué ces tableaux représentant des femmes maîtresses de leurs destins. Le tableau exposé à l'église à Saint-Philippe-du-Roule est exceptionnel et magnifique. Aujourd'hui, l'objectif est d'obtenir cette place et nous allons demander aux services de la Ville et à la DVD de bien la nettoyer afin de porter une réelle considération à ce peintre qui le mérite.

Mme LECUYER

Madame la Maire, mes chers collègues. Enfin, Théodore Chassériau aura sa place à l'intersection de l'avenue Myron-Herric et de la rue de Courcelles, à deux pas de Saint-Philippe-du-Roule. Tous ceux qui ont eu l'occasion d'entrer dans cette église ont pu être saisis, comme vous l'avez évoqué, par la beauté de cette monumentale fresque qui représente une descente de la Croix peinte au plafond de son abside. À la suite du vœu déposé par l'association des amis de Théodore Chassériau dans le cadre du budget participatif de février 2019, j'avais moi-même émis un vœu lors du conseil d'arrondissement du 23 mars 2019 et lors du conseil de Paris suivant, afin que la Ville de Paris attribue à la place située le long de l'église Saint-Philippe-du-Roule, place non baptisée à l'époque ou à tout autre lieu non baptisé du 8^e arrondissement, le nom de Théodore Chassériau à l'occasion du bicentenaire de sa naissance.

Ce vœu avait reçu un accueil enthousiaste de Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe à la mairie de Paris chargée de la mémoire, puis avait été voté à l'unanimité au conseil de Paris. Je me réjouis que deux ans plus tard la Ville tienne parole. Je félicite les descendants de Théodore Chassériau, Arnaud et Jean-Baptiste NOUVION, qui se battent et qui font vivre la mémoire de leur illustre aïeul avec passion.

Je me souviens d'autant plus qu'à l'époque, ce vœu n'avait pas été voté par vous-même ! Vous vous étiez abstenue avec votre majorité, ce qui a été regrettable. Je voterai pour cette délibération et je vous remercie d'accompagner la pose d'une statue.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

9°/2021 DAJ 10 — Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

M. GAUGER

Depuis 1977, il existe un partenariat entre la Mairie de Paris, la Ville de Paris et l'Ordre des avocats du Barreau de Paris pour permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de bénéficier de consultations juridiques sur l'ensemble des mairies d'arrondissements et aider et favoriser l'accès aux droits. La Mairie du 8^e arrondissement bénéficie de cette permanence avec des consultations d'avocats généralistes les lundis, et des consultations spécialisées pour les entreprises les mercredis.

Nous vous proposons de faire un avenant au contrat entre l'Ordre des avocats du Barreau de Paris et la Ville de Paris, car certaines consultations n'ont pas pu avoir lieu en raison du contexte de grève, et de la crise sanitaire. Nous devons renouveler l'affectation de certains avocats de l'année 2020 à l'année 2021 par le biais de cet avenant. Nous vous invitons à voter pour cet avenant n° 2.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée à l'unanimité.

9°/2021 DASCO 18 — Approbation du Règlement intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris a souhaité avec son projet de la Ville du quart d'heure d'ouvrir certaines cours d'école le samedi afin de permettre aux habitants du quartier de disposer d'espace supplémentaire pour venir jouer, lire et vivre ensemble. Dans notre arrondissement, la cour de l'école Florence est ouverte tous les samedis depuis le 14 janvier de 10 h à 17 h en raison du couvre-feu.

Nous avons organisé avec Mme Jeanne d'HAUTESERRE une réunion avant la première ouverture de la cour avec la directrice de l'école et la circonscription des affaires scolaires. À cette occasion, nous avons exprimé notre exigence sur la propreté et les nuisances sonores. Je me suis également rendue sur place où j'ai discuté avec des habitants et un des gardiens pour avoir leur ressenti. Le règlement intérieur est très restrictif sur les activités afin de tenir compte du voisinage : les jeux de ballon sont interdits, ni roller ni trottinette, pas de musique amplifiée. Les pique-niques sont autorisés et sont limités à dix personnes.

Nous recevons un bilan chaque semaine de la fréquentation de la cour. Pour le moment, elle est limitée en raison de restriction sanitaire : il y avait seize personnes le 13 février dernier. Les riverains sont très vigilants et n'ont pas hésité à nous faire des retours, surtout les premiers week-ends. Cela nous permet d'ajuster chaque semaine le dispositif en fonction de leurs retours : le nettoyage de la cour et des toilettes est effectué le lundi matin avant la reprise des cours. Ce règlement intérieur a donc pour objet d'entériner les dispositions générales d'ouverture et les dispositions de fonctionnement organisées par la DASCO permettant un usage des lieux conformes à leur environnement. Je vous propose donc de voter pour.

Mme SEGOND

Avez-vous pris des engagements, ou, avez-vous l'intention de prendre des engagements, concernant l'amplitude horaire? Dans le règlement, chaque mairie est libre de fixer l'amplitude horaire. Quelles mesures sont prévues pour la surveillance des lieux?

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Les horaires vont de 10 h à 17 h en raison du couvre-feu. En général, les cours sont fermées un quart d'heure avant afin que les usagers puissent sortir tranquillement et que le gardien fasse un tour des lieux. Même si les lieux sont nettoyés le lundi avant la reprise des cours, les deux gardiens sont présents pour veiller au bon état des cours.

Mme LECUYER

J'ai déjà fait part ici même au mois de novembre de certaines réserves et questions sur les modalités de mise en place de ce dispositif expérimental : problèmes de gestion, de propreté, de sécurité, choix des associations... Certaines réponses sont apportées par ce règlement intérieur et par Mme MALACHARD, mais la lecture de ce règlement suscite de nouvelles questions.

1. Je m'étonne qu'il nous soit demandé d'approuver ce règlement intérieur aujourd'hui, alors que l'expérimentation a commencé il y a un mois. Cela dénote une précipitation assez injustifiée, car il y a eu un délai entre la première proposition et la pratique de cette cour ouverte aux enfants. Cette précipitation était particulièrement évidente le samedi 23 janvier, jour de l'inauguration de ce dispositif à laquelle j'étais présente. La fréquentation était faible avec quelques enfants et quelques parents, et l'affichage erroné. Cela illustre un enthousiasme relativement discret par rapport à ce dispositif. Il est vrai que la météo n'était pas de la partie et les problèmes sanitaires peuvent expliquer cette problématique.

2. Ma seconde interrogation porte sur la communication. Nous pouvons regretter qu'il n'y ait pas eu de communication dans le journal du 8^e du mois de janvier pour évoquer l'ouverture de la cour d'école de la rue de Florence le 23 janvier. Nous pouvons aussi nous étonner de l'absence d'associations. Comment expliquez-vous cette absence de communication? Pourquoi cette insuffisance de communication à l'égard des riverains, des habitants ?

Sur le sujet du règlement intérieur, un certain nombre de questions attendent vos réponses :

- ✓ En quoi consistent les commissions mixtes d'arrondissement qui sont mentionnées à l'article 1?
- ✓ Qui arbitrera l'accès libre au public prévu à l'article 2?
- ✓ Les associations devront-elles communiquer en amont le nombre des inscrits?
- ✓ Comment sera géré ce flux d'entrées et de sorties?
- ✓ Où se trouve le détail des modalités pour la candidature des associations?
- ✓ Quelle sera la qualité des agents publics chargés selon le chapitre 3 de veiller à l'application du présent règlement, et qui pourront constater par procès-verbal les manquements et infractions à ces dispositifs?

Mme d'HAUTESERRE

En premier lieu, n'ayant pas tous les articles à disposition en ce moment, nous vous ferons une réponse écrite pour une partie de vos questions.

En second lieu, votre attitude me fait sourire. Vous étiez contre ce dispositif et vous vous êtes cependant déplacée le premier jour de sa mise en place. La directrice de l'école m'a appelé pour me

faire part d'ailleurs de votre attitude interrogative. Dans le cadre d'une expérimentation, il n'est pas encore temps de réaliser une communication grandeur nature dans tous les arrondissements. Une expérimentation est un test !

La Ville a choisi cette école en raison de son emplacement dans un périmètre très minéral. Le quartier Europe est un quartier où il n'y a pas de verdure, pas d'espace pour que les enfants puissent se détendre. Pendant le premier confinement, les services de la ville ont constaté des problèmes de maltraitements dans des familles vivant dans des appartements petits, exigus, où la vie a été très difficile. Dans notre arrondissement, un enfant de 10 ans s'est défenestré parce qu'il vivait au sein d'une famille connaissant ces problèmes. Cette cour a été choisie par la Ville, nous avons accepté de faire une expérience dans ce périmètre. Aujourd'hui, nous savons que ce dispositif fonctionne, nous n'avons pas rencontré de difficultés, les riverains n'y sont pas opposés. Nous avons tout fait en sorte de maîtriser le maximum d'inconvénients, d'aléas. Si vous allez sur le site de ce dispositif, vous trouverez toutes les informations concernant l'ouverture de la cour de l'école Florence.

Nous essayons d'être pragmatiques, de pratiquer une politique intelligente. À partir de maintenant, si les choses se passent bien, si nous ne sommes pas reconfinés au mois de mars, si le couvre-feu cesse, les enfants pourront profiter de cette cour. Si les associations ont des projets intéressants pour les enfants, pour leurs familles et que ces projets ne causent pas de nuisances, nous les accompagnerons.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Mme LECUYER, n'oubliez pas que c'est un règlement intérieur sanitaire, nous sommes toujours en période de COVID 19. La cour est petite et en raison des restrictions sanitaires, nous ne pouvons pas concentrer trop de monde.

Mme LECUYER

C'est pour cette raison que le règlement intérieur est important, nous délibérons sur le règlement intérieur, il faut l'affiner. Je me permets de vous rappeler, Mme la Maire, que vous avez voté pour en Conseil d'arrondissement, et contre en Conseil de Paris.

Mme d'HAUTESERRE

Je ne crois pas.

Mme LECUYER

Si, en Conseil d'arrondissement vous avez voté pour, et en Conseil de Paris vous avez voté la décision contraire. Vous vous êtes peut-être abstenue, comme moi, ce que je ferais. Je m'abstiens.

Mme d'HAUTESERRE

En ce qui concerne les votes, j'ai toujours été très libre. Même quand mon groupe ne justifiait pas un vote contre, je votais « pour » lorsque la délibération œuvrait pour le bien commun et l'intérêt général. Cela me surprendrait que j'aie voté contre cette délibération, car je l'ai toujours défendue. J'ai toujours défendu l'idée d'offrir un espace de liberté et détente pour les familles qui n'ont pas les moyens de s'évader de Paris afin que les enfants puissent s'amuser, courir, jouer ensemble, profiter de leurs camarades, créer des interactions et des liens sociaux. Les deux Conseillers de Paris, ici présents, ont voté dans le même sens que moi.

Mme LECUYER

Vous n'avez pas dû faire attention alors. Me concernant, je m'étais abstenue.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Je vous rappelle, Mme LECUYER, qu'au Conseil de Paris nous faisons partie d'un groupe. Vous étiez Conseillère de Paris, vous savez comment cela fonctionne.

Mme LECUYER

Madame la Maire vient de dire qu'elle était très libre et qu'elle prenait ses propres décisions.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Absolument, et nous faisons partie d'un groupe.

Mme DEBADIER MOULINIER

Mme LECUYER, vous dites qu'il n'y a pas eu de communication sur l'ouverture de la cour de l'école Florence. Je vous invite à reprendre le site Internet de la mairie, de vous rendre sur la page qui se nomme « Retour sur le conseil d'arrondissement du 30 novembre » mise à jour le 7 décembre 2020. Vous trouverez un grand paragraphe sur l'ouverture de la cour de l'école Florence le samedi. Vous devriez peut-être regarder tous les outils de communication de la mairie du 8^e arrondissement avant d'affirmer une absence de communication. Cette communication a été faite. Je vous remercie Madame la Maire.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention de Mme LECUYER.

10°/2021 DEVE 22 — Signature de la Charte de téléphonie mobile et création de l'Observatoire de la téléphonie mobile

M. BALADI

La technologie dite 5G est la cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile et succède à la 4G. En raison de la très grande croissance des données, les premiers terminaux compatibles 5G ont été commercialisés en 2020 et permettent, notamment, de travailler à distance avec une connectivité mobile proche d'un réseau Internet fixe.

Cette délibération présente une convention signée avec les quatre opérateurs de téléphonie mobile et la Ville de Paris pour le début du déploiement de la 5G. La capitale étant pour le moment en retard malgré la position de nombreux conseillers de Paris, dont Jeanne d'HAUTESERRE, Delphine MALACHARD et moi-même ainsi que tous les membres du groupe de travail 5G du groupe Changer Paris dont je fais partie.

La charte qui vous est présentée reprend une proposition des engagements des opérateurs sur le plan du recyclage et de la réutilisation des équipements. Toutefois, nous émettons une petite réserve sur cette charte, réserve que nous avons mentionnée à M. SIMONDON. Elle comporte un angle mort en termes d'anticipation des évolutions de la technologie 5G. Les ondes qui seront utilisées dans un premier temps seront celles qui existent déjà pour les 2G, 3G et 4G, et dont le recul nous permet de dire qu'elles ne présentent pas à ce stade des risques sanitaires. Or, dans deux ans

les opérateurs prévoient de développer des zones avec des longueurs d'onde beaucoup plus importantes de 26 GHz pour lesquelles il n'y a pas d'études sanitaires à ce jour.

Ainsi sur cette question, le groupe Changer Paris a demandé que cette charte comporte une clause de « revoyure » afin d'anticiper le déploiement des ondes en 26 GHz avec une garantie sanitaire pour les Parisiens. Le 8^e arrondissement a la particularité de bénéficier d'un dispositif de mesure sur l'exposition aux ondes 5G mis en place par l'Agence Nationale des Fréquences. Je vous recommande de vous rendre sur leur site qui comporte les cartoradios, et toutes les ondes de radiofréquence. Cet outil nous offre un observatoire des ondes, accessible en temps réel sur Internet, des émissions produites par ces antennes.

Nous appelons, de tous nos vœux, à voter pour cette délibération, pour le déploiement urgent de la 5G à Paris.

Mme SEGOND

La mairie de Paris joue un peu « les mouches du coche » en expliquant toutes les précautions qu'elle prend pour que le déploiement de la 5G se déroule de façon harmonieuse. C'est dans son rôle ! S'il est vrai qu'il est primordial de continuer à évaluer les risques sanitaires tout au long du déploiement, l'Agence nationale des fréquences devra s'en occuper. Je ne suis pas convaincue qu'il faille créer un observatoire pour autant ! L'important est de ne pas retarder la mise à disposition d'un progrès dans les communications électroniques qui contribuera :

- ✓ À réduire la fracture numérique en facilitant l'usage de nouvelles applications à la maison.
- ✓ À diminuer nos émissions de GES ; la 5G ne créera pas de CO₂, car notre électricité est l'une des plus décarbonées du monde.
- ✓ La 5G libérera des besoins de mobilité.
- ✓ La 5G facilitera le développement des entreprises qui exercent leurs activités dans la capitale.

Enfin, la 5G ne crée pas de risques pour la vie privée grâce à l'Europe et le règlement RGPD. Nous avons des règles très protectrices pour nos données personnelles. C'est la raison pour laquelle je suis favorable à l'adoption de cette délibération. Je vous remercie Mme la Maire et mes chers collègues.

Mme LECUYER

Je regrette que nous n'ayons eu la délibération qu'hier soir. La charte est importante, 50 pages, et l'appréhender en une nuit était compliqué. Sur le fond, je me réjouis de cette nouvelle charte relative à la téléphonie mobile et qui va permettre le déploiement de la 5G à Paris. Ce déploiement est attendu par la plupart des habitants, des acteurs économiques et des usagers parisiens, car le réseau 4G sera saturé d'ici deux ans, voire l'année prochaine. L'absence d'évolution serait synonyme d'une dégradation rapide de la qualité de service. À l'usage constant, je vous rappelle que la 5G est moins énergivore que la 4G, elle consomme 10 à 20 fois moins d'électricité pour la même bande passante. Elle est en soi à usage constant plus respectueuse de l'environnement et du climat.

Le développement de la 5G sera un facteur d'innovation économique et social en favorisant le développement de nouveaux usages utiles :

- ✓ La télémédecine,

- ✓ La numérisation des activités des TPE/PME,
- ✓ Le télétravail,
- ✓ Les services de la ville intelligente, lesquels ne sont pas inutiles pour améliorer la gestion des déchets, la circulation ou des transports à Paris.

Je salue la volonté des co-signataires de cette charte de prévenir des campagnes d'information afin de promouvoir auprès des Parisiens la sobriété numérique et la consommation responsable. J'émetts cependant la même réserve que celle de M. BALADI. La charte ne prévoit pas cette clause de «revoyure» de deux ans alors qu'une nouvelle 5G, dite millimétrique, sera déployée. Je voterai pour cette délibération avec cette réserve.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée à l'unanimité.

V08 2021 03 Vœu de Mme LECUYER pour le fleurissement des parterres du rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault

Mme LECUYER

Pendant des décennies, les parterres du rond-point des Champs-Élysées étaient de véritables chefs-d'œuvre d'art floral qui faisaient la fierté des Parisiens. Mme CHIRAC, en particulier, sous la mandature de son mari était très attentive à la beauté de ces parterres situés dans l'axe des Champs Élysées. Depuis l'installation des six nouvelles fontaines des frères BOUROULLEC, très éloignées des fontaines d'origine, ces parterres se résument à de simples pelouses accentuant l'apparence très minérale du rond-point. C'est pour cette raison, à l'heure où est évoqué la transformation des Champs Élysées en un grand jardin «extraordinaire» pour un budget lui aussi «très extraordinaire», que j'émetts le vœu que la mairie de Paris fasse à nouveau de ce rond-point un lieu d'excellence de l'art floral à la française. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Comme vous l'avez évoqué, ce sont deux frères, Ronan et Erwan BOUROULLEC, designers bretons qui ont redonné vie à ces six fontaines à l'arrêt depuis plus de vingt ans. Ils ont souhaité, dans un premier temps, laisser les fontaines tourner sur elles-mêmes pour accompagner le mouvement circulaire du rond-point sans aménagements paysagers.

Lors des travaux de remise en état du site abandonné depuis les années 90, les services de la ville de Paris ont installé un réseau d'arrosage adapté aux parcelles fleuries de 50 à 60 cm de hauteur qui seront mises en place sur des buttes arasées. Le projet étant en cours de validation avec les services de la ville, votre vœu est sans objet. Je vous demande donc de le retirer.

Il est vrai que ces fontaines furent classées. Malheureusement, lors de ce fameux match de football de 1998, des actes de vandalisme ont été commis. Certaines fontaines ont été cassées, vandalisées. La demande budgétaire de mon prédécesseur, auprès de M. DELANOË en 2001, pour la réhabilitation de ces fontaines a été refusée. Lorsque j'ai à mon tour proposé la réfection des fontaines en 2014, il n'y avait pas de budget. Mme Anne HIDALGO a alors constitué un fonds de Paris avec des mécènes qui ont choisi ces designers pour la réfection de ces fontaines.

Mme MICHEL

Si Mme LECUYER ne souhaite pas retirer son vœu qui est en effet sans substance, pour ma part je m'abstiendrais. Je suis bien sûr pour la végétalisation, il y a par ailleurs un projet horticole qui est déjà prévu. Comme l'a précisé Mme la Maire, un réseau d'arrosage est prévu. Aussi, je souhaite une végétalisation durable avec plus de fleurissements durables, des arbres... Je m'abstiendrai donc pour ce vœu. Je vous remercie.

Mme LECUYER

Je ne retire pas mon vœu et je regrette que vous ne le votiez pas. Je ne savais pas qu'il y avait un projet, c'est très bien, mais il faudra veiller à ce que ce projet aille jusqu'au bout. Je maintiens ce vœu.

Mme d'HAUTESERRE.

Qui est contre le maintien du vœu ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement rejette le vœu

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

ABSTENTION : 2 (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND)

Questions orales au Maire d'arrondissement

Nous abordons désormais les questions orales. Conformément à l'article 26 de notre règlement intérieur, le temps d'examen des questions orales ne peut dépasser une heure par séance.

Q08 2021 01 Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement pour connaître les projets de remise en état de la piste de roller du parc Monceau**Mme LECUYER**

Madame la Maire, je ne reposerai pas cette question puisque le mois dernier j'ai émis un vœu sur le sujet de cette piste de roller, et vous aviez répondu en partie à mes questionnements. J'ai cru comprendre qu'il y aurait potentiellement une étude de la DEVE sur les possibilités de remise en état de la piste. J'ai maintenu ce sujet sous la forme d'une question pour savoir si vous aviez de nouveaux éléments à nous communiquer.

Mme d'HAUTESERRE

Les services de la Ville m'ont présenté des options pour une remise en état de cette piste. Ils proposent de retirer le pavage présent au pied de l'arbre afin d'augmenter la surface perméable autour de lui, afin que les racines ne s'étendent pas davantage. La problématique est aussi budgétaire : des propositions seront faites et nous aviserons ensuite pour la gestion de cette piste.

Comme je l'ai déjà mentionné, cette piste est très utilisée par l'association AGF8. Nous avons reçu des réclamations de familles mécontentes qui ne souhaitent pas que cette piste soit privatisée.

Cette association a le droit de l'occuper selon les termes de l'autorisation délivrée en octobre 2020 qui précise que seule la moitié de la piste peut être occupée par l'association AGF8 de 10 h à 11 h 30 les dimanches, sauf durant les vacances scolaires.

À la suite de ma demande, il m'a été répondu que les services de la DEVE seront désormais vigilants pour que le partage de cette piste soit équitable en attendant sa réfection. Je resterai aussi vigilante pour les familles, mais il est évident que cette piste ne peut pas rester en l'état. Les services vont nous faire une proposition budgétaire en tenant compte de la présence de cet arbre centenaire que nous n'avons pas du tout l'intention d'abattre. Nous attendons la réponse des services techniques de la ville.

Mme LECUYER

Je souhaite vous remercier pour votre réponse qui démontre que les choses commencent à bouger. Je suis passée cette semaine voir cette piste et j'y ai vu beaucoup de monde. Je pense qu'elle est utilisée par beaucoup d'habitants des 8^e et 17^e arrondissements.

Q08 2021 02 — Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'entretien de l'allée Louis de Funès qui longe l'hôtel le Collectionneur

Madame la Maire,

Une servitude de passage accordée par l'hôtel le Collectionneur à la Ville de Paris permet aux habitants, et en particulier aux usagers de la ZAC Beaujon, d'utiliser l'allée qui longe l'hôtel entre le boulevard de Courcelles et l'école Louis de Funès. Cette allée est très empruntée quotidiennement, mais son entretien laisse trop souvent à désirer et des problèmes d'éclairage, de saleté, ainsi que la présence de jeunes désœuvrés sont régulièrement signalés.

Tout cela, accentué par la fermeture de l'hôtel depuis des mois du fait de la crise sanitaire, contribue à un fort sentiment d'insécurité dans cette allée qui à la nuit tombée, s'apparente à un coupe-gorge. L'épisode neigeux du 10 février a une fois de plus mis en évidence le mauvais entretien de ce passage et ses conséquences dangereuses avec des chutes sur un sol déneigé. Le mauvais entretien de l'allée est d'autant moins acceptable qu'il s'agit d'un accès pompier qui doit toujours rester au maximum accessible.

Ma question est donc la suivante : quelles actions comptez-vous mener, et suivant quel calendrier, pour enfin améliorer cette situation insatisfaisante et dangereuse qui dure depuis trop longtemps ? Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Le terrain auquel vous faites référence appartient à l'hôtel le Collectionneur. Il est grevé d'une servitude de passage piéton. Par définition, il ne s'agit donc pas d'une propriété municipale.

Il y a une convention entre le propriétaire de la parcelle et la Ville de Paris qui permet le passage des piétons pour accéder à la ZAC Beaujon. Il incombe donc à l'hôtel, propriétaire de ce passage, d'assurer l'entretien du site.

Les barrières dites Vauban installées à l'entrée de la voie pompier sont régulièrement renversées par des personnes qui côtoient cet endroit. La difficulté est qu'il n'est pas possible de fixer les barrières au sol afin de ne pas gêner l'accès des secours à l'établissement scolaire ou à l'hôtel.

Comme vous le savez, depuis mars 2020, les hôtels sont contraints de rester fermés et le Collectionneur a interrompu ses activités depuis 11 mois. J'ai contacté le directeur de l'établissement afin de le sensibiliser à l'entretien des lieux.

Ce passage est fréquemment occupé par des bandes de jeunes qui se livrent à toutes sortes d'activités générant des nuisances sonores, de la saleté, sans parler de consommation de produits stupéfiants. Je l'ai signalé à la police nationale qui intervient régulièrement, comme c'était le cas dimanche dernier. Je me suis déplacée à plusieurs reprises et j'ai même rencontré l'agent de surveillance de la Mairie de Paris qui faisait sa ronde autour du jardin Tereska Torrès-Levin.

Malheureusement, nous avons peu de solutions à proposer si ce n'est de faire intervenir les services de la propreté du Collectionneur à condition que le directeur se sente concerné. Comme vous le savez, beaucoup de gérants d'hôtellerie ou de restaurants ne sont pas sur place. Nous sommes arrivés, de temps à temps, à mobiliser les services de la Ville pour qu'ils fassent le nettoyage. Mais à partir du moment où il existe une convention de servitude, les services ne peuvent pas faire un passage tous les jours pour tout nettoyer.

Le problème vise ces bandes qui squattent l'endroit. Jusqu'à maintenant, nous avons évité les heurts. J'ai signalé au Commissaire de police que je ne souhaite pas que cet endroit devienne un lieu identique au 15^e arrondissement. Si nous n'agissons pas de suite, nous subissons des rixes. Nous faisons appel régulièrement aux services de la Ville, aux services de sécurité et notamment à cet agent de surveillance de la Mairie de Paris qui circule et qui s'occupe du jardin Tereska Torrès-Levin. Il fait ce qu'il peut et ce sont souvent des adolescents non domiciliés dans le 8^{ème} qui créent des désordres. Nous connaissons aussi des problèmes relatifs aux effectifs de police.

Nous gérons au mieux. Concernant la propreté, nous faisons intervenir les services de la Ville. J'ai contacté le directeur de l'hôtel qui va demander à ses services de passer régulièrement. Je conçois que ce n'est pas la meilleure des solutions. J'ai été interpellée lors de l'épisode neigeux où on m'a dit que «la Ville n'a qu'à acheter ce passage». Bien entendu, nous ne pouvons pas acheter chaque ruelle enneigée... D'autant plus que les riverains ne sont pas censés circuler sur la chaussée, mais sur les trottoirs, qui eux étaient déneigés.

Mme LECUYER

Je vous remercie Mme la Maire pour ces éléments de réponses. Je pense qu'il est primordial de mettre la pression sur le directeur de l'hôtel le Collectionneur, d'autant que le prestige de son établissement pâtit de cette situation, car certaines fenêtres de l'hôtel donnent sur le passage.

D'autre part, pourquoi ne pas solliciter la Ville pour qu'elle rachète ce passage très utilisé par les riverains qui l'empruntent pour se rendre dans la ZAC Beaujon ? Cet investissement pour la Ville de Paris serait tout à fait justifié, contrairement à certaines dépenses qui sont parfois inconsidérées et étonnantes.

Q08 2021 03 Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8e arrondissement pour connaître les projets d'installation de capteurs de CO₂ et de purificateurs d'air dans les écoles maternelles et primaires du 8^e

Mme LECUYER

Madame la Maire,

Depuis le 1^{er} février, le nouveau protocole sanitaire émis par le ministère de l'Éducation nationale préconise l'usage de capteurs de dioxyde de carbone (CO₂) dans les lieux de restauration scolaire pour surveiller la qualité de l'air et, si besoin, le renouveler en aérant. Par ailleurs, plusieurs maires parisiens ont récemment fait installer dans les écoles maternelles et primaires de leur arrondissement des purificateurs d'air pour apporter une réponse concrète à l'enjeu de santé publique de la propagation de la COVID-19.

Ces dispositifs innovants ont vocation à favoriser l'assainissement de l'air dans les établissements scolaires où nos enfants passent une grande partie de leur journée. Ils ont aussi vocation à rassurer des parents préoccupés par la crise sanitaire persistante. Comme le dispose le code de l'éducation, il appartient aux communes de réaliser les dépenses d'équipement et de fonctionnement des écoles publiques.

- ✓ Pourriez-vous nous faire part de votre intention, et le cas échéant du détail de vos projets, concernant l'aide à l'installation de capteurs de CO₂ et de purificateurs d'air dans les écoles maternelles et primaires du 8^e arrondissement, et dans les crèches comment cela a été réalisé dans le 7^e arrondissement ?

Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Je passe la parole à Delphine MALACHARD des REYSSIERS, chargée des affaires scolaires, pour vous répondre.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

La question aborde deux sujets.

1. La pose de capteurs de CO₂ permet de savoir quand la salle de classe doit être aérée, et plus l'air est concentré en CO₂, plus il y a de chances que le taux de microgouttelettes, vecteur de virus, soit élevée. Le ministère de l'Éducation nationale a recommandé le déploiement de ces capteurs lors du renforcement du protocole sanitaire, notamment dans les espaces de restauration. Aucun dispositif de ce type n'a été mis en place pour le moment, la Ville de Paris devant faire des propositions très prochainement. Nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons davantage d'éléments.

2. Sur le sujet des purificateurs d'air, la pertinence est sujette à caution (les éléments de réponses que je vous apporte sont des éléments techniques envoyés par la Ville). L'efficacité de ces purificateurs d'air n'est pas prouvée et une note de la direction de l'Action sociale de l'enfance et de la santé de la ville de Paris publié le 21 décembre dernier sème le doute. Elle explique que les purificateurs pourraient au contraire accentuer les risques de contamination. Je cite :

« Les éléments ne démontrent aucune efficacité des purificateurs en condition réelle pour les particules, les composés chimiques et les micro-organismes comme les virus. »

Dans un communiqué de presse du mois de novembre 2020, l'Institut national de recherche et de sécurité précise que dans le contexte de crise sanitaire lié au COVID-19, ces appareils génèrent un brassage d'air susceptible de disperser les gouttelettes potentiellement vectrices du virus, maintient aujourd'hui la Ville de Paris. Nous sommes tous pour la réduction de la pollution dans Paris, et spécifiquement dans les écoles. Ce sont pour ces raisons que nous menons des projets comme les fameuses Rues aux écoles.

Mme LECUYER

Je vous remercie, Mme MALACHARD, pour votre réponse. Vous évoquez l'argument budgétaire. Il est vrai que nous avons connu une année pauvre en budgets destinés aux frais de bouche à la mairie du 8^e arrondissement, car nous avons eu très peu de manifestations. Je suggère, si jamais vous envisagiez une expérimentation pour les capteurs de CO₂, de financer ce projet par le biais de ces budgets.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Nous attendons justement la réponse de la Ville de Paris. Nous vous informerons de l'avancée du projet.

Mme LECUYER

Cela concerne le budget de la mairie du 8^e arrondissement.

Mme MALACHARD des REYSSIERS

Si ce n'est pas encore installé, ce n'est pas encore budgété.

Mme LECUYER

C'est une décision de la mairie du 8^e arrondissement et non pas de la Mairie de Paris.

M. BALADI

Il ne faut pas confondre les lignes budgétaires.

Q08 2021 04 Question orale de Mme LECUYER adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur l'entretien des terrasses éphémères

Mme LECUYER

Madame la Maire,

Lorsqu'elle a décidé en septembre dernier de prolonger l'extension gratuite des terrasses provisoires pour les cafés, bars et restaurants jusqu'en juin 2021, la Ville de Paris a établi une nouvelle charte d'engagements des commerçants. Chaque bénéficiaire s'engage, notamment, à maintenir propre l'espace occupé.

Or, nombre des terrasses provisoires de l'arrondissement ne sont manifestement pas entretenues, leur saleté contribuant à alimenter un peu plus le sentiment d'abandon d'un espace public parisien qui ne brillait déjà pas, auparavant, par son impeccable propreté.

- ✓ Quelles actions la Mairie du 8^e arrondissement envisage-t-elle mener, et selon quel calendrier, pour contrôler et faire respecter les engagements de la charte des terrasses éphémères?

Je tiens un certain nombre de photos à votre disposition des terrasses du 8^e qui sont dans un état catastrophique. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Je passe la parole à Mme Virginie KRIKORIAN pour vous répondre.

Mme KRIKORIAN

Je vous remercie Mme la Maire.

Mme LECUYER, en réponse à votre question, je me permets d'intervenir en tant que déléguée aux artisans et commerçants.

Je rappelle que lors du premier confinement, la Maire de Paris a autorisé les bars, cafés et restaurants à déployer les terrasses éphémères sans redevances jusqu'au mois de juin 2021.

Avec la fermeture des bars, cafés et restaurants, la plupart des terrasses éphémères ne sont en effet plus utilisées. Seules quelques-unes servent au click and collect pour le retrait de commandes de vente à emporter. N'oublions pas que les restaurateurs bénéficiant de terrasses éphémères s'engagent dans le cadre d'une charte qui prévoit dès la signature qu'ils veillent à l'entretien de la terrasse.

Madame la Maire, M. BALADI et moi-même sommes particulièrement vigilants sur ce point, car cela ne participe pas à l'esthétique de la rue, et pour nos habitants il est important que nous soyons mobilisés sur ce sujet.

Le restaurateur engage son image à travers l'entretien de cette terrasse. Il n'a pas intérêt à laisser une terrasse en mauvais état, surtout lorsqu'elle est mise à disposition avec de telles conditions par la mairie.

Lorsqu'une terrasse abandonnée nous est signalée — de façon factuelle avec des photos et l'adresse exacte du lieu —, nous faisons intervenir la DPSP pour qu'elle constate l'état de la terrasse. Elle met alors en demeure le restaurateur gérant pour la remise en l'état et à défaut les services de la propreté procèdent à l'enlèvement. Il arrive parfois que la police nationale soit sollicitée pour enlever une terrasse si le propriétaire est réfractaire, pour des travaux de voirie ou pour le ravalement d'une façade.

Les habitants peuvent utiliser l'application « dans ma rue » pour signaler les terrasses qui semblent abandonnées, avec l'appui des éléments factuels qui exposent ce type de situation.

Je ne souhaite pas non plus, en tant qu'adjointe au maire en charge des artisans et commerçants, que les commerçants abandonnent leurs terrasses. Ces faits de négligence ne concernent qu'une minorité. Les commerçants du 8^e arrondissement sont engagés et ils tiennent à ce que leurs terrasses soient en excellent état pour la bonne coexistence avec les habitants de leur quartier. La mise en place récente des comités de quartier permet de prolonger ce dialogue entre les habitants et les acteurs économiques locaux tels que les commerçants et artisans.

Mme LECUYER, cet état de fait ne concerne qu'une très faible partie de commerçants dont nous déplorons l'abandon des terrasses.

Mme LECUYER

Je vous remercie pour cette réponse. Je signale une terrasse dans un état catastrophique depuis des jours, rue des Mathurins, au pied de l'immeuble de M. BALADI.

M. BALADI

Cela a été corrigé, Mme LECUYER, il y a deux semaines. N'hésitez pas à venir dans le 8^e arrondissement.

Mme LECUYER

J'y étais, c'était il y a moins de deux semaines, c'est une bonne nouvelle.

M. BALADI

Si vous avez d'autres signalements, nous sommes preneurs, n'hésitez pas.

Mme LECUYER

Je ne suis absolument pas contre les terrasses, nous avons besoin des restaurateurs et des commerçants qui souffrent. Le risque est que cette situation exaspère les riverains.

Mme KRIKORIAN

Tout à fait. Mme la Maire, M. BALADI et moi-même sommes très attentifs à ce sujet.

Q08 2021 05 — Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative au chantier du rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault

Mme SEGOND

L'arrêté n° 2021 T10450 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation du rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault, prévoit «[qu'à] titre provisoire, la circulation est interdite rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault, entre la rue Jean Mermoz et l'avenue Franklin D. Roosevelt» et que cette mesure «est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation». Cette mesure est justifiée par le Préfet de police pour «assurer la sécurité et le bon déroulement du chantier pendant l'installation d'un atelier de bétonnage au n° 4 rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault».

- ✓ Est-ce que cet atelier de bétonnage correspond au chantier EC202665?

- ✓ Quelle est la date prévisionnelle de fin des travaux et de dépose de la signalisation qui permettront à nouveau la circulation rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault, entre la rue Jean Mermoz et l'avenue Franklin D. Roosevelt?

Mme d'HAUTESERRE

Dans le cadre du programme de modernisation de la mise en conformité de ses installations sécurité incendie, la RATP va renforcer un ouvrage de ventilation dans le tunnel reliant les stations Saint-Philippe-du-Roule — Franklin Roosevelt (ligne de métro 9). Ces chantiers consistent en la création d'un nouveau local technique enterré qui sera accolé à l'ouvrage existant pour accueillir les équipements de commandes du futur ventilateur. Les travaux de terrassement de ce local seront réalisés à ciel ouvert (en puits blindé) dans l'emprise du chantier. Ces travaux nécessitent la mise en place d'une emprise de chantier située au numéro 6, du rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault face à la rue Jean Mermoz. Des bungalows de chantier sont également installés à cette même adresse. Les travaux, principalement réalisés de jour, ont débuté le 4 janvier 2021, et ce pour une durée de 12 mois. Nous sommes en lien direct avec la RATP afin de pouvoir signaler les désagréments subis par les habitants pour qu'ils soient immédiatement pris en compte.

Nous attendons de votre part, en tant qu'habitants du 8^e et de sa proximité, que vous soyez des porte-paroles en nous faisant remonter les doléances des habitants. N'hésitez pas à nous les signaler, ainsi qu'à utiliser l'application « dans ma rue ».

Nous avons de bonnes relations avec la RATP et tous les concessionnaires de ce projet pour faire remonter les réclamations des habitants et remédier aux désagréments. Nous avons saisi la RATP qui est tout à fait d'accord et qui comprend le mécontentement des habitants, car les travaux durent depuis longtemps. En tant qu'élus, nous subissons aussi cette situation tout en essayant d'apporter des solutions. Nous sommes à l'écoute, et n'hésitez pas à nous remonter les doléances afin que nous fassions le nécessaire auprès des entreprises. Nous subissons tous cette situation, et nous faisons le maximum pour réduire au mieux les désagréments que connaissent les habitants.

Mme SEGOND

Je vous remercie. Si je reçois des doléances, je n'hésiterai pas à les remonter si elles sont justifiées.

Q08 2021 06 — Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement relative aux travaux de réaménagement de la place Saint-Augustin

Mme SEGOND

Les travaux de réaménagement de la place Saint-Augustin ont commencé en octobre 2020 et devaient être terminés fin janvier. Les travaux ont visiblement pris du retard. Nous ne pouvons que le regretter, mais reconnaissons que c'est une déplorable habitude à Paris. De nombreux habitants des quartiers Élysée-Madeleine et Saint-Augustin demandent plus d'espaces naturels. Or, il ressort des débats du conseil d'arrondissement du 30 novembre 2020, à l'occasion d'une question orale de Mme Catherine LECUYER, que l'étude de la DEVE pour la végétalisation ne se fera qu'après la fin de travaux de réaménagement, ce qui là aussi permet de s'interroger sur la logique d'organisation des services de la ville de Paris. Ne peut-on faire en sorte que les travaux soient pensés dans leur ensemble afin d'éviter qu'un service ne démolisse ce qu'un autre vient de terminer? La maire du 8^e arrondissement peut-elle informer le conseil d'arrondissement sur :

- ✓ La nouvelle date prévisionnelle de fin des travaux;
- ✓ Le calendrier d'étude de la DEVE;
- ✓ La possibilité d'implanter des arbres place Saint-Augustin, compte tenu des contraintes du sous-sol.

Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Le projet de végétalisation de la place Saint-Augustin se fera à l'issue des travaux de rénovation avec les services de la Ville de Paris. Le site nécessite une étude spécifique en raison des nombreux réseaux enfouis en sous-sol, et les tunnels du métro. Il n'est pas possible de planter en pleine terre, sur ces lieux.

La place Saint-Augustin est « un vrai morceau de gruyère » avec de multiples passages. J'ai souvent eu l'occasion de me rendre sur des chantiers pour comprendre le déroulé des travaux. Paris est la seule capitale où il n'y a pas de câbles aériens, tout est enfoui. Lorsqu'une entreprise doit procéder à des travaux, elle doit donc creuser. Et quand une entreprise « ouvre » un chantier, ce même chantier va donc concerner plusieurs concessionnaires, avec autant d'impératifs et de contraintes différents; c'est la raison pour laquelle la Maire de Paris a nommé un adjoint aux travaux publics.

La place Saint-Augustin devait être réhabilitée en 2018. Entre-temps, les samedis «gilets jaunes» sont arrivés et nous avons dû reporter les travaux. Les travaux ont commencé avec pratiquement un an et demi de retard. Aujourd'hui, les services m'ont communiqué une date de fin de travaux pour fin mars. Dès que les travaux de rénovation seront terminés, nous aborderons le sujet de végétalisation. Le pré-projet vous sera présenté au conseil de quartier Saint-Augustin, car il concerne aussi le secteur du parvis de l'église Saint-Augustin. La réfection de la place Saint-Augustin est un des plus gros chantiers que nous ayons programmés pour le 8^e arrondissement. Les différents reports ne peuvent être incriminés à quiconque.

Nous aurons bientôt une belle place. Nous élaborerons ce projet en concertation avec les habitants du quartier de Saint-Augustin au mois de mars pour qu'ils choisissent les essences, les arbres, les actions doivent être clarifiées. Il y a un investissement, un engagement, tout cela sera débattu lors de cette réunion publique. Les décisions seront prises par la suite.

Q08 2021 07 — Question orale de Mme SEGOND adressée à la Maire du 8^e arrondissement
relative à la piétonnisation de la rue de la Bienfaisance

Mme SEGOND

Les travaux de piétonnisation de la rue de la Bienfaisance viennent de commencer et les habitants s'en réjouissent même si une certaine méfiance persiste dans la mesure où la Mairie de Paris a davantage l'habitude d'imposer son point de vue que d'utiliser la concertation. Dans ces conditions, Mme la Maire du 8^e arrondissement peut-elle indiquer :

- ✓ À quel moment, et quand, aura lieu la concertation avec les habitants ?
- ✓ Quelle végétation sera plantée ?
- ✓ Des arbres en pleine terre sont-ils prévus, et dans l'affirmative, à quelle hauteur ?
- ✓ Comment sera organisé le ramassage des ordures dans la rue ?
- ✓ Est-ce qu'il aura de nouveaux parcs de stationnement pour vélos et scooters en remplacement de ceux existants ?
- ✓ Les trottoirs vont-ils être conservés en l'état ou refaits ?

Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'association des parents d'élèves des établissements scolaires Bienfaisance m'a alerté sur des accidents de circulation survenus rue de la Bienfaisance, malgré la surveillance des points-écoles mis en place par la Ville de Paris. Afin de préserver la sécurité des familles et des enfants, la rue a été fermée à la circulation à la droite des deux écoles, il y a une semaine. Les parents nous ont alertés il y a un mois lorsqu'un agent a été percuté avec un délit de fuite. Lorsque la PEEP m'a alerté une seconde fois, j'ai demandé à ce que les parents ou les riverains sur place prennent des photos (de la plaque d'immatriculation) comme preuves, et c'est ce qui s'est passé. Pour donner suite à ces réclamations, j'ai alerté le Préfet de police et les services de la ville.

Il y a deux semaines, la Ville nous a proposé la fermeture à la circulation de cette rue. La décision a été prise, peut-être, dans l'urgence, car nous arrivions à la période des vacances, période propice à cette expérimentation. Dès la transmission des plans par les services de la Ville de Paris, j'ai organisé une réunion en visioconférence le soir même avec la PEEP Bienfaisance et les directions des écoles concernées. Les riverains ont été destinataires d'un courrier avec le détail du projet, les invitant à

nous faire part de leurs observations par mail. Le comité d'animation du quartier Saint-Augustin a été informé dès sa séance d'information, et a été ouvert, pour l'occasion, aux directions des établissements scolaires ainsi qu'aux associations des parents d'élèves.

Je rappelle que le projet d'aménagement définitif n'est à ce stade qu'une proposition des services techniques de la voirie. Les observations effectuées par la direction de l'école privée Fénelon demandant un élargissement du trottoir ont été transmises aux services concernés.

La nature de la végétalisation n'est pas encore définie. Nous attendons l'issue de la concertation pour implanter des arbres avec des essences adaptées. Les exploitants des réseaux enfouis ont été sollicités pour une possibilité de végétalisation en pleine terre.

Les trottoirs seront refaits en cohérence avec le plan d'aménagement final.

Les véhicules de secours (police, pompiers) ainsi que ceux de la propreté (bennes, engins de nettoyage) pourront accéder à la portion de la rue avec un pass comme dans d'autres arrondissements de Paris.

De nouveaux emplacements de stationnements seront créés rue Portalis notamment pour les vélos ou les personnes en situation de handicap. Des discussions sont en cours pour retenir le meilleur site.

Une réunion publique aura lieu le 1^{er} mars en visioconférence permettant à chacun de s'exprimer.

Mme LECUYER

Quel est le cadre du projet de piétonnisation de la rue ?

Mme HAUTESERRE

Le cadre de la Rue aux écoles. J'ai eu l'occasion de déjeuner avec mon homologue du 17^e qui devant de nouvelles incivilités a décidé de créer quatre Rues aux écoles.

J'ai priorisé la rue de Florence, mais à la suite des derniers événements qui ont vu des agents se faire percuter par des véhicules qui ont pris la fuite, j'ai demandé à ce que la Ville étudie un projet pour la rue de la Bienfaisance. Les parents nous ont sollicités, Pour la sécurité des familles et des enfants, la Ville a accepté d'étudier une proposition pour que la rue de la Bienfaisance fasse partie de l'opération Rue aux écoles.

Questions écrites de Mme Sophie SEGOND à la Maire de Paris

Q08 2021 08 Question écrite à la Maire de Paris relative au bilan des émissions de GES dans le 8^e arrondissement

Mme SEGOND

Le 5 février, la Ville de Paris a publié sur son site le bilan des émissions de gaz à effets de serre pour l'année 2018. Malgré l'ancienneté des données, nous pouvons saluer cette initiative. Est-ce que la Ville de Paris envisage pour l'avenir la publication d'un document précisant le niveau d'émission de gaz à effet de serre dans chaque arrondissement, dont le 8^e arrondissement ?

Q08 2021 09 Question écrite à la Maire de Paris relative à la politique menée par la Ville de Paris en matière de lutte contre les accidents de la route dans le 8^e arrondissement

Mme SEGOND

Selon le bilan des déplacements publié à Paris en 2017 par l'Observatoire des déplacements à Paris, 5911 accidents de la route ont été recensés. Cela représente plus d'un accident sur dix en France métropolitaine. Or, seul un habitant de la France métropolitaine sur trente et un est parisien.

- ✓ Quel est le nombre d'accidents de la route qui ont eu lieu dans le 8^e arrondissement entre 2017 et 2020 ?
- ✓ Quelles mesures compte prendre la Ville de Paris pour permettre d'expliquer ce nombre ?

Par ailleurs, les données d'accidentologie avec notamment la localisation de chaque accident étaient présentes sur le site des données publiques de la Ville de Paris (parisdata.fr). Mais ces données ne semblent désormais plus disponibles, sauf erreur de ma part. Quelles en sont les raisons ?

Q08 2021 10 Question écrite à la Maire de Paris relative à multiplication des corneilles dans le quartier Saint-Philippe-du-Roule

Mme SEGOND

Apparemment, de nombreux habitants se plaignent de la multiplication des corneilles, source de nombreux et récurrents problèmes sanitaires et sonores. Cette multiplication semble liée à la regrettable action d'un ou plusieurs individus qui distribuent de la nourriture aux pigeons et aux corneilles du quartier. La quantité de nourriture distribuée est conséquente et régulière, ce qui attire de nombreux oiseaux. Le règlement sanitaire de la Ville de Paris interdit de nourrir les animaux sauvages ou errants, et notamment les oiseaux; il doit être respecté. Quelles mesures la Maire de Paris entend-elle prendre pour faire cesser cet état de fait en coopération avec la Préfecture de Police, la Mairie du 8^e arrondissement et les riverains ?

Je précise que la corneille noire, ou *Corvus coroné*, n'est pas une espèce qui présente un risque d'extinction. Je vous remercie Mme la Maire.

Madame d'HAUTESERRE

Mme SEGOND, vous avez souhaité que vos questions soient posées à la Mme la maire de Paris, soit ! La personne pragmatique que je suis a contacté les services techniques pour obtenir les éléments de réponses à vos questions.

Question relative au bilan des émissions de GES dans le 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Tous les cinq ans, la Ville de Paris réalise le bilan carbone du territoire parisien. Le dernier date de 2019 et a été rendu public en février 2020 et peut être consulté sur paris.fr.

Ce bilan des émissions locales n'est pas décliné par arrondissement; cela peut se justifier par les difficultés à obtenir des données fiables sur de petites échelles. En effet, un bilan exhaustif de l'empreinte carbone doit (par exemple) prendre en compte les déplacements en avion des

habitants, leurs régimes alimentaires, et nécessite un questionnaire des habitudes de nos concitoyens.

Question relative à la politique menée par la Ville de Paris en matière de lutte contre les accidents de la route dans le 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE

Nous ne recevons pas de chiffres globaux pour l'arrondissement, mais uniquement des rapports en cas d'accidents graves. À l'échelle de l'arrondissement, nous consacrons une partie des investissements localisés à la sécurisation de l'espace public. Cette année, ce sont ainsi 166 000 euros qui seront consacrés à la sécurisation du carrefour Hoche-Beaujon comme l'a demandé le conseil de quartier. D'autres opérations vont avoir lieu, comme :

- L'amélioration des continuités piétonnes à l'angle Vienne-Rocher
- La livraison de la place Saint-Augustin
- La Rue aux écoles.

Question relative à multiplication des corneilles dans le quartier Saint-Philippe-du-Roule

Mme d'HAUTESERRE

Une étude est menée depuis 2015 avec le concours de la Ville de Paris afin d'observer les corneilles à Paris. Elles prolifèrent autour du jardin des Tuileries et du jardin des Plantes. Leur développement est lié à l'abondance de nourriture à Paris, notamment en raison des corbeilles non fermées, en cours de remplacement.

Compte tenu de ces éléments de réponses, l'adoption des questions écrites à la Mme la Maire de Paris ne me paraît pas justifiée.

Mme SEGOND

Je comprends qu'effectivement, il est difficile d'avoir des données par arrondissement sur le sujet des gaz à effet de serre.

Je suis heureuse d'entendre qu'effectivement des travaux vont être consacrés à l'amélioration d'un certain nombre de points et notamment le point Hoch-Beaujon qui est vraiment problématique.

Sur le sujet des corneilles, je note que ce problème est dû à des poubelles non fermées qui seront remplacées, et c'est très bien. Autour de l'église de la place Saint-Philippe-du-Roule, je ne sais pas si la justification est analogue. Selon moi, cela tient du fait que beaucoup de sans-abri donnent à manger à ces oiseaux, et je pense qu'il serait bon de temps en temps, par l'intermédiaire des forces de l'ordre, de faire un rappel à la loi sur la question de la nourriture aux oiseaux.

Mme d'HAUTESERRE

Les services de la Ville, par le biais de ses agents, essaient de verbaliser. Il s'agit, pour la plupart du temps, de personnes d'un certain âge, seules, qui viennent sur les bancs pour donner à manger aux corneilles, aux pigeons, aux rats. Nous vivons dans une société où certaines personnes s'ennuient et essaient de trouver un objectif, une occupation, et il est difficile pour les agents de verbaliser une dame seule installée sur un banc avec son sac de pain rassis. Les agents essaient de leur parler gentiment mais ces personnes font valoir leurs droits et comme elles n'ont pas d'argent, elles ne sont pas verbalisées.

Et lorsque nous faisons intervenir les services de la Ville pour dératiser, nous sommes dans l'obligation de fermer la zone définie car les riverains nous interpellent souvent sur la prolifération des rats et des personnes qui les nourrissent. C'est un problème qui date depuis un certain temps. Avant les normes européennes, les services pouvaient utiliser des produits qui tuaient ce genre de nuisibles, et aujourd'hui il est interdit d'utiliser ces produits. Les produits qui sont utilisés assomment les nuisibles et les services doivent être présents au bon moment pour les ramasser. La société a évolué, les services de la Ville essaient de s'adapter. Aujourd'hui, nous n'avons pas vraiment de solutions, à part faire entendre raison à ces personnes qui nourrissent les oiseaux ou les rats.

Mme SEGOND

Très bien. Si vous estimez que cette question n'a pas à être transmise à Madame la Maire de Paris, je le conçois.

Mme d'HAUTESERRE

Les réponses vous ont été données Mme SEGOND.

Avant de nous quitter, je vous rappelle la date butoir pour les dépôts des budgets participatifs. Les habitants ont jusqu'au dimanche 28 février à 20 h pour proposer leur projet d'intérêt général pour le quartier ou pour l'arrondissement.

Les projets peuvent être déposés sur le site : <https://budget.participatif.paris.fr>

Nous avons déjà reçu un certain nombre de propositions. Un tri sera réalisé entre les projets faisables et infaisables, ils seront ensuite étudiés sur une durée d'une année. Les services de la Ville nous feront ensuite part de leurs propositions en fonction de la faisabilité.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée, de bonnes vacances à celles et ceux qui peuvent en prendre.

Le prochain Conseil de Paris aura lieu le 9-10-11 mars et le prochain conseil d'arrondissement se tiendra le 30 mars. Je vous retrouve le mois prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h45.

Jeanne d'HAUTESERRE

